

Moi, perso

Passer le permis, ça n'a plus de prix !

Il faut déboursier, en moyenne, de 1 600 à 1 800 euros pour obtenir le précieux document. Mais des solutions peuvent faire baisser radicalement la facture.

Par Thierry Lévêque, illustration Charlotte Molas.



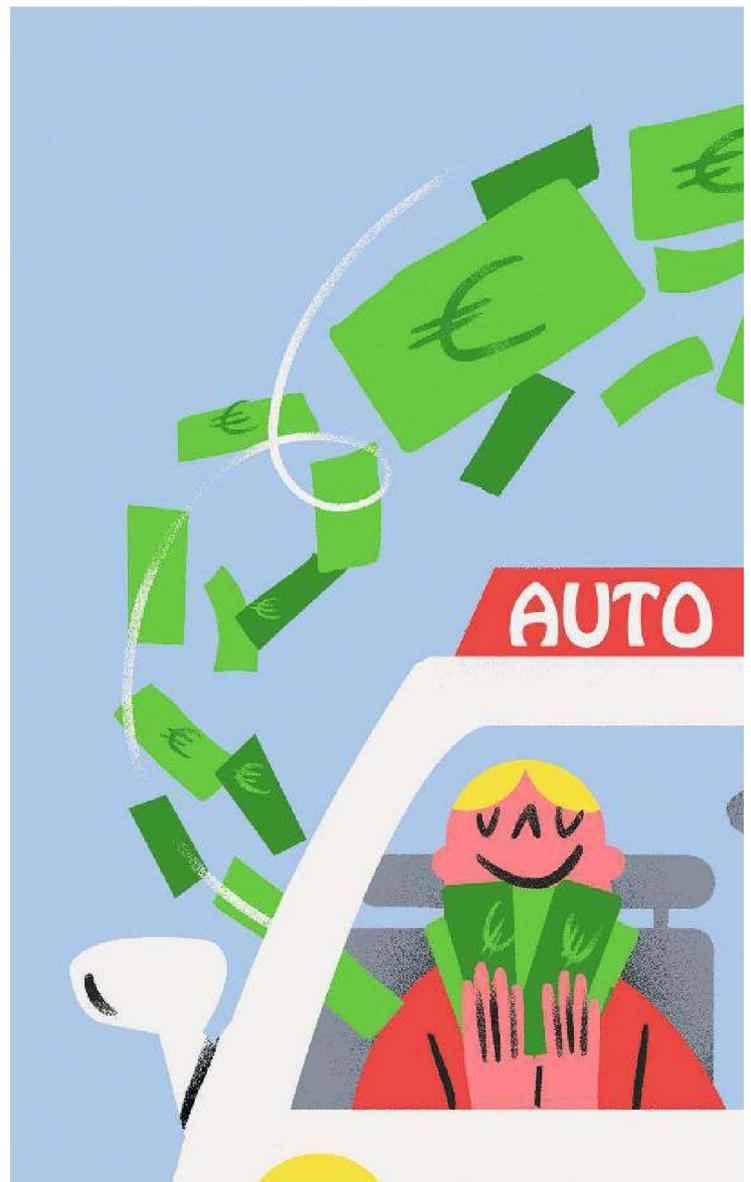
Notre expert,
M^e Rémy
Josseaume,
avocat en droit
routier.

Le prix du permis de conduire, sésame incontournable pour l'accès à l'emploi, reste élevé en France. Deux instituts spécialisés fournissaient pour 2016 – dernier état disponible – les chiffres distincts de 1 600 et 1 800 euros, pour une moyenne de 35 heures de cours de conduite (le minimum obligatoire est de 20 heures, mais 40 % des candidats échouent au premier passage, et

doivent en reprendre). L'Hexagone se situe dans la moyenne européenne, entre l'Espagne (1 300 euros) et les Pays-Bas (2 050 euros). Précisons que la loi française ne prévoit pas de faire repasser l'examen régulièrement à partir d'un âge avancé, comme c'est le cas au Royaume-Uni. Les tarifs pratiqués empêchent de nombreux parents d'offrir la formation à leurs enfants. Si, au sein des ménages aisés, les trois quarts des jeunes ont leur permis, ils ne sont que la moitié dans les familles aux revenus modestes. La députée du Gard Françoise Dumas vient d'avancer des propositions dans un rapport pour réduire cette fracture.

Attention aux abus

Le prix d'une heure de conduite varie du simple au double selon qu'on habite en ville ou en zone rurale, avec des tarifs (mesurés en 2016) allant de 35 à plus de 70 euros (soit de 700 à 1 425 euros pour le forfait de 20 heures). Il existe beaucoup de prestations annexes, dont les prix sont encadrés par la loi: 30 euros pour passer l'examen théo-



rique (le « code »), gratuité pour le transfert du dossier dans une autre école... Or l'administration a mis en lumière de nombreux abus dans les quelque 12 000 écoles de conduite françaises: facturation des leçons ou cours non décommandés quarante-huit heures à l'avance, frais de clôture... Il faut soigneusement vérifier ces points lors de la signature. « J'ai fait condamner des auto-écoles, notamment pour la clause abusive consistant à conditionner la présentation à l'examen à un certain niveau de résultats aux tests », explique M^e Josseaume. L'avocat pointe également les contrats imprécis de certaines auto-écoles.

Auto-écoles sur le Web

Depuis une loi d'août 2015, qui a autorisé les écoles de conduite à se passer de local commercial, les plateformes Internet ont cassé les prix. Ornikar, qui revendique plus de 650 000 utilisations,



Encore faut-il le garder...

Selon M^e Josseaume, « il peut être aujourd'hui plus difficile de garder son permis que de l'acquérir ». Les radars et les caméras de vidéosurveillance ont entraîné une explosion des sanctions, avec 40 millions d'infractions relevées en 2017 selon la Sécurité routière, et 15 millions de points retirés sur les permis, dont 70 % après contrôle de radar automatique. Rémy Josseaume recommande la voie judiciaire pour conserver son permis en cas de verbalisation : « Si on estime qu'on n'en est pas responsable, ne pas payer l'amende et contester l'infraction permet de gagner du temps et de recapitaliser un nombre de points suffisant pour conserver son permis à la fin de la procédure, quelle qu'en soit l'issue. » Il est aussi pertinent, souligne l'avocat, de se faire communiquer en préfecture un état des points de son permis et des procédures éventuelles en cours.

« Il y a souvent des problèmes d'actualisation ou d'erreurs matérielles dans le fichier. »

teurs, propose ainsi un prix d'appel à 34,90 euros l'heure de conduite. Pour le candidat, ce type de formule sur le Web offre davantage de souplesse : le code se révisé sur ordinateur, les rendez-vous pour les cours de conduite sont pris en ligne avant la présentation à l'examen officiel, en candidat libre. Mi-février, les auto-écoles traditionnelles ont observé une grève contre cette « uberisation » du métier. Pour M^e Josseaume, « si l'inspecteur donne à la fin son permis à un candidat, c'est qu'il a appris à conduire, et dans le fond, peu importent les modalités. On ne peut maintenir un système archaïque ».

Conduite accompagnée et permis gratuit

Depuis 2014, il est possible d'apprendre la conduite avec un accompagnateur bénévole dès l'âge de 15 ans (et non plus 16), puis de passer, dès l'âge de 17 ans et demi, son permis (assorti d'une

période probatoire). En 2017, un quart des permis de conduire ont été délivrés sur cette base, qui peut être la plus économique. Cette formule, qui implique cependant de passer par une auto-école, impose de prendre d'abord 20 heures de cours traditionnels, de passer le code, et la formation accompagnée doit se prolonger au moins un an et sur 3 000 kilomètres au minimum.

Bientôt, il y aura peut-être plus simple, avec le permis gratuit dans le cadre du Service national universel (SNU), un mois d'apprentissage obligatoire et collectif de la citoyenneté, entre 16 et 18 ans, dont le gouvernement prépare la mise en place. Cette mesure sera expérimentée dès le mois de juin dans treize départements avant d'être généralisée. La mission Dumas propose d'ouvrir la possibilité d'y passer gratuitement son code et son permis, ce qui coûterait à l'Etat environ 800 millions d'euros par an. ■